Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 10800
24 janvier 2006

Pour un « Prix de l'égalité» de l'Assemblée parlementaire

Proposition de résolution
présentée par Mme Cliveti et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Dans ses travaux sur les « Mécanismes visant à garantir la participation des femmes à la prise de décision » (document 10743), la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes a constaté que la participation des femmes au sein des assemblées élues en Europe reste faible. Alors que les femmes constituent une base active dans les partis politiques et un électorat engagé, elles demeurent peu représentées dans les états-majors des partis politiques et peinent à s'imposer pour obtenir le soutien de leur parti et pouvoir concourir dans des élections.

2. Les partis politiques jouent un rôle essentiel dans la promotion effective de la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique. D'où leur responsabilité pour promouvoir un accès égal des femmes et des hommes à la candidature et à un poste élu, en particulier lors d'élections à scrutin uninominal.

Comment [A1]:

3. La faible participation des femmes dans la vie politique des Etats membres du Conseil de l'Europe se reflète aussi dans les structures de travail de l'Assemblée parlementaire, qui ne comptait, en juin 2005, que 22,4% de femmes parmi ses membres. A cette date, les femmes n'occupaient que deux sièges de vice-présidents sur 19 (soit 11%), et ne présidaient qu'une commission sur dix.

4. Il est évident que les mécanismes institutionnels existants ne sont pas suffisants pour surmonter les stéréotypes et faciliter un changement de mentalité. Les partis politiques - qui constituent un maillon fondamental et incontournable de la participation des femmes et des hommes à la vie politique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe - ont la capacité de développer des mesures et des bonnes pratiques pour promouvoir l'accès des femmes aux fonctions électives.

5. Considérant que la participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique est une condition préalable pour un meilleur fonctionnement de la démocratie et de la société, l'Assemblée parlementaire décide de créer un « Prix de l'Egalité » visant à récompenser les bonnes pratiques des partis politiques en Europe ayant activement promu la participation des femmes à la vie politique. Ce Prix valoriserait les mesures qui ont réellement contribué à améliorer la représentation des femmes dans les assemblées élues. L'organisation d'une compétition récompensée par le « Prix de l'Egalité » contribuerait à promouvoir un échange de bonnes pratiques en Europe et à inciter les partis politiques à développer des mécanismes concrets et efficaces pour promouvoir la participation des femmes dans la vie politique.

Signé (voir au verso)

Signé[1]:

CLIVETI, Minodora, Roumanie, SOC
ANTUNOVIĆ, Željka, Croatie, SOC
ATANASOVA, Aneliya, Bulgarie, ADLE
AUSTIN, John, Royaume-Uni, SOC
BİLGEHAN, Gülsün, Turquie, SOC
DAMANAKI, Maria, Grèce, SOC
FAUTRIER, Catherine, Monaco, PPE/DC
GULIYEVA, Aynur, Azerbaïdjan, ADLE
PEHLIVAN, Fatma, Belgique, SOC
STANTCHEVA, Darinka, Bulgarie, ADLE
ZAPFL-HELBLING, Rosmarie, Suisse, PPE/DC

[1] SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe